

MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT POUR ADULTES

DOSSIER PÉDAGOGIQUE

UNITÉ D'ENSEIGNEMENT

**ADAPTATION DES SOINS INFIRMIERS AUX PERSONNES
ÂGÉES OU EN SITUATION CHRONIQUE**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

DOMAINE : SCIENCES DE LA SANTÉ PUBLIQUE

CODE : 821204U34D1

CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 804

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du.....
sur avis conforme du Conseil général

ADAPTATION DES SOINS INFIRMIERS AUX PERSONNES ÂGÉES OU EN SITUATION CHRONIQUE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITÉS DE L'UNITÉ D'ENSEIGNEMENT

1.1 Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement pour adultes, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2 Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant/étudiante :

- ◆ d'aborder :
 - la personne âgée à travers les différentes dimensions de son vieillissement,
 - la personne atteinte d'une maladie chronique,tout en observant leurs besoins spécifiques ;
- ◆ d'adapter les soins infirmiers aux besoins spécifiques des personnes ayant une ou plusieurs perturbations des activités de la vie quotidienne ;
- ◆ d'inscrire sa pratique dans une perspective de confort et de prévention des accidents musculosquelettiques du soignant/ de la soignante et du bénéficiaire de soins (BS) ;
- ◆ d'identifier la nécessité d'administrer les premiers secours et de les mettre en œuvre à bon escient.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

Conformément à la législation en vigueur, pour être régulièrement admis aux études conduisant au brevet de l'enseignement supérieur d'assistant en soins infirmiers, l'étudiante ou l'étudiant doit fournir les documents suivants :

- ◆ Un certificat d'aptitude physique délivré soit par le/la médecin du service auquel est affilié l'établissement fréquenté, soit par un/une médecin du service de santé administratif
- ◆ Un extrait de casier judiciaire (modèle II), ou un document équivalent émanant d'une autorité étrangère, datant de moins de trois mois

2.1. Capacités :

En initiation aux soins infirmiers,

*à partir de situations exemplatives peu complexes auprès d'un/une bénéficiaire adulte,
sur la base du plan de soins de référence,
tout en utilisant le vocabulaire professionnel,*

- ◆ identifier, proposer et justifier les principes, les mesures d'hygiène et de sécurité à respecter dans les soins infirmiers afin de ne pas compromettre la santé du/de la bénéficiaire de soins, de son entourage, et du professionnel de santé ;
- ◆ décrire et utiliser le dossier infirmier et le plan de soins de référence ;
- ◆ établir un programme de soins qui tient compte des priorités en vue d'appliquer les soins infirmiers ;
- ◆ décrire et appliquer des techniques de soins de base qui respectent l'environnement du/de la bénéficiaire, les principes de base d'hygiène, d'asepsie, de confort et de sécurité, et l'approche globale de la personne ;
- ◆ comparer avec les normes le résultat d'une prise de paramètres.
- ◆ réaliser des calculs de dosages et de concentrations en lien avec les soins infirmiers généraux ;
- ◆ pour les systèmes musculosquelettique, tégumentaire, cardio-vasculaire, respiratoire, digestif, urinaire, localiser différentes structures anatomiques sur un schéma en associant chaque structure à ses principales fonctions.

2.2. Titres tenant lieu :

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement « Initiation aux soins infirmiers », code n° 821201U34D1, classée dans l'enseignement supérieur de type court

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant/étudiante sera capable de/d' :

au départ de situations fictives de personnes âgées et de personnes atteintes de maladie chronique présentant un besoin en soins infirmiers en raison d'une dépendance pour leurs activités de la vie quotidienne (AVQ),

en utilisant la terminologie professionnelle,

- ♦ proposer une adaptation argumentée de la prise en soins :
 - en collectant et classant des données à observer dans le cadre d'un plan de soins pour des bénéficiaires de soins âgés d'une part et atteints d'une maladie chronique d'autre part ;
 - en mettant en évidence chez des bénéficiaires de soins âgés d'une part et atteints d'une maladie chronique d'autre part les besoins spécifiques nécessitant une adaptation des soins ;
- ♦ mobiliser un/une bénéficiaire de soins :
 - en respectant les principes de manutention,
 - en argumentant le choix des techniques et l'éventuel matériel utilisés.

dans une situation nécessitant l'administration de premiers secours,

- ♦ appliquer les techniques de premiers secours (dont la réanimation cardio-pulmonaire) en fonction des situations rencontrées et effectuer la prise en charge de la victime, selon les normes en vigueur.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ♦ le niveau d'organisation et de dextérité : la capacité d'organisation de l'environnement spatial et matériel, la maîtrise gestuelle,
- ♦ le niveau de cohérence : la capacité à établir une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
- ♦ le niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,
- ♦ le niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions,
- ♦ le niveau d'autonomie : la capacité à faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

En référence à l'article 8 du Décret du 16 avril 1991 organisant l'enseignement pour adulte, les détenteurs d'un certificat de qualification d'aide-soignant basé sur le profil SFMQ peuvent obtenir une valorisation des acquis pour la dispense complète de l'UE « Adaptation des soins infirmiers aux personnes âgées ou en situation chronique ».

4. PROGRAMME

en utilisant la terminologie professionnelle,

L'étudiant/étudiante sera capable de/d' :

4.1 Approche infirmière adaptée aux personnes âgées et aux personnes atteintes de maladie chronique

Au départ de situations fictives de personnes âgées et de personnes atteintes de maladie chronique présentant un besoin en soins infirmiers en raison d'une dépendance pour leurs activités de la vie quotidienne (AVQ),

Pour la personne âgée :

- ◆ porter un regard critique et de confronter les représentations sur la place de la personne âgée au sein de la société ;
- ◆ caractériser la posture soignante qui soutient le sentiment de dignité de la personne âgée ;
- ◆ décrire le processus physiologique du vieillissement ;
- ◆ distinguer les concepts de sénescence et de sénilité ;
- ◆ identifier les facteurs qui soutiennent et ceux qui altèrent :
 - l'indépendance,
 - l'autonomie décisionnelle,
 - le bien-vieillir et la qualité de vie ;
- ◆ collecter, de classer des données à observer dans le cadre d'un plan de soins et d'adapter les prestations techniques de l'art infirmier pour offrir un soin humanisant, au regard des besoins spécifiques de la personne.

Pour la personne atteinte de maladie chronique :

- ◆ définir et illustrer le concept de maladie chronique ;
- ◆ porter un regard critique et de confronter les représentations sur la place de la personne atteinte de maladie chronique au sein de la société ;
- ◆ caractériser la posture soignante qui soutient le sentiment de dignité de la personne atteinte de maladie chronique ;
- ◆ identifier les facteurs qui soutiennent et ceux qui altèrent :
 - l'indépendance et l'autosoin,
 - l'autonomie décisionnelle,
 - la qualité de vie ;
- ◆ adapter, sur la base d'un plan de soins donné, les prestations techniques de l'art infirmier pour offrir un soin soutenant le pouvoir d'agir, au regard des besoins spécifiques de la personne.

4.2 Ergonomie et manutention

Au départ de situations fictives de soins, y compris pour des personnes âgées ou en situation de maladie chronique

- ◆ identifier les principes et règles d'ergonomie et de manutention ;
- ◆ analyser les aspects ergonomiques et de manutention de charges liés à différents contextes professionnels du secteur ;

- ♦ récolter les données nécessaires à l'adaptation des manœuvres de manutention afin de privilégier l'autonomie du/de la patient/patiente ;
- ♦ définir et sélectionner, dans les mobilisations, les techniques et le matériel qui respectent les principes de manutention (sécurité et confort du soignant ainsi que du bénéficiaire de soins), et argumenter ses choix ;
- ♦ mettre en œuvre des techniques et d'utiliser le matériel en vue de prévenir les accidents consécutifs à l'exercice de la profession ;

4.3 Premiers secours

au départ de situations fictives d'accident et/ou de malaise d'une victime (adulte ou enfant), dans un contexte de premiers secours,

- ♦ reconnaître une situation d'urgence, les différents types de malaise ;
- ♦ adopter des attitudes qui visent le respect d'autrui ;
- ♦ situer sa place dans la chaîne des secours ;
- ♦ appliquer les règles essentielles d'intervention :
 - aborder la situation avec calme,
 - assurer la sécurité de l'environnement et de la victime afin d'éviter le suraccident,
 - déplacer la victime en cas de danger imminent dans l'environnement,
 - réaliser un bilan global en ce compris celui des fonctions vitales,
 - identifier les situations à risque qui nécessitent l'alerte adéquate des services de secours,
 - contacter le service de secours compétent et transmettre un message structuré ;
- ♦ effectuer les premiers gestes :
 - de désobstruction,
 - de placement d'une victime en position latérale de sécurité (PLS),
 - d'une réanimation cardio-pulmonaire (RCP) y compris en utilisant un défibrillateur externe automatique (DEA),
 - des premiers soins des plaies, de brûlures et d'hémorragies abondantes,
 - d'immobilisation en présence d'un traumatisme musculosquelettique,
 - face à une douleur thoracique ou un AVC,
 - face à une intoxication.

5. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour les cours “Ergonomie et manutention” et “Premiers secours”, il est recommandé de ne pas dépasser 20 étudiants par groupe.

6. CHARGE(S) DE COURS

Un/une enseignant/enseignante ou un/une expert/experte.

L’expert ou l’experte devra justifier de compétences particulières issues d’une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Approche infirmière adaptée aux personnes âgées et aux personnes atteintes de maladie chronique	CT	B	40
Ergonomie et manutention	CT	F	20
Premiers secours	PP	T	36
7.2. Part d'autonomie		P	24
Total périodes de cours			120
7.3. Activités de développement professionnel		Z	60
Total des périodes			180
Nombre d’ECTS			7